

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 220

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 34

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« définies »

le mot :

« prévues ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.